

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 29 janvier 2024

**Finances**

**LE CONSEIL COMMUNAL**

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

**Zone de police "Ardennes brabançonnnes" (Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Incourt) - Compte 2022 - Approbation.**

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30;

Vu les dispositions légales et réglementaires en la matière notamment la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, l'Arrêté Royal du 05 septembre 2001 et ses modifications ultérieures, qui porte le règlement général de la comptabilité de la police locale ainsi que les circulaires PLP 9bis et PLP 33;

Vu la délibération du Conseil de Police du 9 novembre 2023 décidant d'arrêter les comptes annuels (compte budgétaire, bilan et compte de résultats) de l'exercice 2022, se clôturant comme suit :

1. Compte budgétaire :

	+/-	Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés		8.029.997,09	185.215,14
Non-valeurs et irrécouvrables	=	0,00	0,00
Droits constatés nets	=	8.029.997,09	185.215,14
Engagements	-	7.829.003,51	185.215,14
Résultat budgétaire	=		
Positif :		200.993,58	0,00
Négatif :			
Engagements		7.829.003,51	185.215,14
Imputations comptables	-	7.817.905,09	139.160,34
Engagements à reporter	=	11.098,42	46.054,80
Droits constatés nets		8.029.997,09	185.215,14
Imputations	-	7.817.905,09	139.160,34
Résultat comptable	=		
Positif :		212.092,00	46.054,80
Négatif :			

2. Bilan au 31/12/2022 :

Actifs immobilisés	4.412.787,66
Actifs circulants	1.523.651,68
<b>Total de l'actif</b>	<b>6.936.439,34</b>

Fonds propres	3.581.357,24
Provisions	0,00
Dettes	2.355.032,10
Compte de régularisation	50,00
<b>Total du passif</b>	<b>6.936.439,34</b>

3. Compte de résultats au 31/12/2022 (avant affectation du boni de l'exercice) :

Résultat d'exploitation	267.069,03
Résultat exceptionnel	<u>540.134,67</u>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>273.065,64</b>

Vu l'avis favorable du Directeur financier du 7 décembre 2023;  
Sur proposition du Collège communal;  
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- Article 1. D'approuver les comptes annuels (compte budgétaire, bilan et compte de résultats) de l'exercice 2022 de la zone de police "Ardennes brabançonnaises" (Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Incourt).
- Article 2. La présente délibération sera transmise au Conseil de Police et à l'Autorité de tutelle pour disposition.

PROJET